

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE applicables au 27/10/2020

**Préambule** – SARL TECHNIFERM ENERGY est une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, quai Villeneuve 70100 GRAY, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de VESOUL sous le numéro 398 638 643 RCS Vesoul donc le capital est de 15 500€ .N° de TVA intracommunautaire : FR31398638643

## ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations de services conclues par SARL TECHNIFERM ENERGY auprès des clients, quelque soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client et concernent les services suivants : « Réalisation d'un service d'installation » : vente, livraison et installation chez le Client d'un Equipement de chauffage et/ou de menuiserie.

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à tout client ayant la qualité de Consommateur au sens du Code de la Consommation, ainsi qu'aux professionnels visés à l'Article L 221-3 de ce Code .

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

SARL TECHNIFERM ENERGY – 2, Quai Villeneuve 70100 GRAY

## ARTICLE 2 - Commandes

2-1

Les ventes de prestations ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis, puis par l'acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par le Prestataire, matérialisée par un accusé de réception émanant du Prestataire.

Les commandes doivent être confirmées par écrit au moyen d'un bon de commande ou d'un devis dûment signé par le Client.

2-2

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du Prestataire, que si elles sont notifiées par écrit, 10 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des prestations de services commandées, après signature par le Client d'un nouveau bon de commande ou devis spécifique et ajustement éventuel du prix.

2-3

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article " Conditions de règlement-Délais de règlement " des présentes Conditions Générales de Vente, sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

## ARTICLE 3 - Tarifs

Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué à l'article " Commandes "ci-dessus.

Les tarifs s'entendent nets, Hors Taxes et en euros. Les bons de commande ou devis feront également apparaître la part TVA selon le taux en vigueur au moment de la passation de la commande.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de services.

Les conditions de détermination du coût des services dont le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec exactitude seront communiquées au Client ou feront l'objet d'un devis détaillé, à la demande du client.

## ARTICLE 4 - Conditions de règlement

### 4-1. Délais de règlement

Un acompte correspondant à 35% du prix total des prestations de services commandées est exigé lors de la passation de la commande.

Le solde du prix est payable au comptant, au jour de la fourniture desdites prestations, dans les conditions définies à l'article « Modalités de fourniture des prestations » ci-après ou à réception de facture.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des prestations de services commandées par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales de Vente.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Prestataire pour paiement comptant ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes Conditions Générales de Vente ou sur la facture émise par le Prestataire.

### 4-2. Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux annuel de 10% du montant TTC du prix des prestations de services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, après envoi d'une mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Prestataire se réserve en outre le droit d'annuler la fourniture des prestations de services commandées par le Client de suspendre l'exécution de ses obligations et d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

## **ARTICLE 5 - Modalités de fourniture des prestations**

Les Services commandés par le Client qui comprennent les prestations de Réalisation d'un « Service d'installation » : vente, livraison et installation chez le Client d'un Équipement. seront fournis selon les modalités suivantes, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la validation définitive de la commande du Client, dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales de Vente :

- Installation : après réception du paiement de l'acompte, un rendez-vous est fixé avec le Client pour la réalisation des travaux. La date de pose sera définie en fonction des disponibilités du Client et du Partenaire dans le délai d'exécution mentionné sur le Devis. Le Client devra libérer l'accès aux poseurs afin qu'ils puissent travailler dans un environnement dégagé.

- Mise en service : les installations de chaudières et pompes à chaleur sont suivies d'une mise en service . Un rendez-vous est fixé entre le prestataire et le Client pour cette mise en service. Pour toutes les interventions sur une panne d'un équipement au cours de la première année suivant la mise en service, la main d'œuvre et les déplacements seront pris en charge par le Prestataire ayant effectuée la mise en service.

- Réception du chantier : la réception du chantier résulte de la signature par le Client du document « procès-verbal de réception ». Le Client vérifie les ouvrages à l'arrivée et fait, le cas échéant, toute réserve en cas d'avarie ou de manquement dans les formes et le délai prévu à l'article 105 du Code de Commerce. A défaut de ces réserves, la responsabilité de **SARL TECHNIFERM ENERGY** ne peut être mise en cause. Le Client s'engage à ne pas retarder la réception du chantier. En l'absence de l'envoi du Procès-Verbal de réception par le Client au Prestataire dans un délai d'un (1) mois après la fin du chantier, la réception du chantier est considérée sans réserve.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client dans le cadre d'une obligation de moyen et dans les délais ci-dessus précisés. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif.

Si les Services commandés n'ont pas été fournis dans un délai de 3 mois après la date indicative ci-dessus précisée, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 216-2 L 216-3 et L241-4 du Code de la consommation.

Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

L'identification du Prestataire est la suivante :

Nom – TECHNIFERM ENERGY  
Forme sociale : SARL,  
Capital social : 15 500 euros  
Siège social : 2, Quai Villeneuve  
Numéro d'immatriculation : 398638643 RCS VESOUL

## **ARTICLE 6 – Garantie et responsabilité du Prestataire**

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés dans les conditions et selon les modalités définies en annexe aux présentes Conditions Générales de Vente.

### 1. La garantie légale de conformité

Le client bénéficie d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien pour agir. Il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du code de la consommation. Il est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité durant les 24 mois suivant la délivrance du bien.

Article L. 217-4 du code de la consommation

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L. 217-5 du code de la consommation

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre, eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L. 217-12 du code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

### 2. La garantie légale des vices cachés

Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés (c. civ. art. 1641) et, dans cette hypothèse, choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix.

Article 1641 du code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648, alinéa 1<sup>er</sup>, du code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de deux ans à compter de la fourniture des Services pour le défaut de conformité et à compter de la découverte du vice pour la garantie des vices cachés.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les Services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la constatation par le Prestataire du défaut ou du vice.

Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client et le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis, qu'il appartient au Client, qui est seul responsable du choix des Services demandés, de vérifier.

#### **ARTICLE 7 – Force majeure**

En cas de survenance d'un événement de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil ou de tout élément non identifiable au jour de l'établissement du devis, au démarrage ou en cours d'exécution des Prestations (indisponibilité des équipements notamment), les Parties conviendront d'un commun accord du report du délai d'exécution des Prestations. En l'absence d'un tel accord, ou en cas d'impossibilité d'exécuter les Prestations dans des conditions de sécurité, de conformité aux normes et règles de l'art et de qualité, le Prestataire se réserve le droit d'annuler lesdites Prestations.

#### **ARTICLE 8 - Droit de propriété intellectuelle**

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

#### **ARTICLE 9 – Litiges**

Tous les litiges auxquels les opérations de Fourniture de Services conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

#### **Recours à la Médiation :**

##### **RECLAMATION ET LITIGES DE LA CONSOMMATION**

En cas de réclamation non satisfaite, le client doit impérativement formuler son litige par écrit auprès de notre société.

Il formule sa demande à notre direction par voie postale ou sous forme de courriel aux adresses suivantes :

- 2, quai Villeneuve 70100 GRAY
- sarl.techniferm.energy@orange.fr

1- Notre société s'efforcera, sauf difficultés particulières, de traiter toute demande avérée sous un délai maximal de 3 semaines ;

2- Conformément à l'article L.612-1 du code de la consommation notre société s'est dotée d'un dispositif de médiation: Si le différend commercial n'est pas résolu au-delà de 2 mois, vous pourriez vous adresser au médiateur de la consommation selon les modalités ci-après :

- Informations et saisine numérique (par formulaire) des demandes de médiation : [www.mediateurconso-bfc.fr](http://www.mediateurconso-bfc.fr)
- Envoi par la voie postale des dossiers : C&C-MEDIATION / 37, rue des Chênes 25480 MISEREY SALINES

3- En cas de nécessité, les parties conservent toute faculté de saisir la juridiction compétente.

#### **ARTICLE 10 - Langue du contrat - Droit applicable**

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### **ARTICLE 11 - Acceptation du Client**

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Service ;
- le prix des Services et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige;
- les informations relatives à l'existence pour le Client, en cas de démarchage téléphonique, du droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique « BLOCTEL ». Cette inscription peut se faire:

- Par **voie électronique** sur le site Internet bloctel.gouv.fr, ou,
- Par **voie postale** à l'adresse suivante : Service OPPOSOTEL- Service BLOCTEL, 6 rue Nicolas Siret, 10 000 Troyes

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

**ARTICLE 12 – Protection des données personnelles**

Les informations relatives aux données personnelles recueillies (nom, prénom, adresse postale, mail et téléphone) dans le cadre des commandes sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Prestataire pour la gestion des commandes et la ré-exploitation à des fins commerciales (devis, facturation) Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité et de protection des données à caractère personnel. La société SARL TECHNIFERM ENERGY s'engage à conserver un usage interne de vos données et à ne pas les diffuser à des partenaires tiers à votre insu. Vos données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition au traitement de vos données personnelles, ainsi qu'un droit à la limitation et à la portabilité de vos données et que vous pouvez exercer en contactant le siège de la société SARL TECHNIFERM ENERGY par courrier à l'adresse du siège social 2, Quai Villeneuve 70100 GRAY ou par courriel à l'adresse suivante : sarl.techniferm.energy@orange.fr Toute réclamation peut être portée auprès de la CNIL au 8, Rue de Vivienne 75083 PARIS Cedex 2 /Tél. : 01.53.73.22.22 – www.cnil.fr

Pour plus d'informations, la Politique de confidentialité est consultable sur le site internet à l'adresse sarl.techniferm.energy@orange.fr ou au sein de l'établissement du Prestataire.

-----

**Bordereau de rétractation détachable**

Annulation de la Commande (Loi N°95-96 du 1er février 1995 – Code de la Consommation. Articles L.121.21 à L.121.26)  
Conditions d'annulation :

1. Compléter et signer ce formulaire ;
2. Retourner le formulaire complété et signé :  
- Par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse :  
Ou  
- Par e-mail à l'adresse :
3. Respecter le délai d'expédition :
4. - Dans le cas de la Réalisation d'un Service d'installation l'expédier au plus tard le quatorzième jour de la signature du Devis. Si le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
5. Je soussigné(e) : .....déclare annuler la commande ci-après :
6. Nature de la marchandise ou du service commandé  
: .....
7. -Date commande : ..... /..... /.....
8. -Nom :
9. -Adresse : .....

Avoir pris connaissance des conditions générales de vente et notamment et de la faculté de renonciation prévue de l'article L.121.23 à l'article L.121.26 du code de la consommation.

Signature du CLIENT :